

LE 2 NOVEMBRE 2015

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Hatley, tenue au 2100, route 143, Hatley (Québec), lundi le 2 novembre 2015 à 20 h, présidée par M. Gilles Viens, maire suppléant et à laquelle assistent les conseillers suivant:

M. Guy Massicotte, M. Éric Hammal et les conseillères, Mme Nicole Gingras, Mme Lucie Masse et Chantal Montminy.

Le maire, M. Denis Ferland est absent.

M. André Martel, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent.

Le maire suppléant ayant constaté le quorum, il ouvre la session devant citoyens.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution
2015-217**

Il est proposé par le conseiller , et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

ORDRE DU JOUR
De l'assemblée du 2 novembre 2015

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RAPPORT DU MAIRE

3.1 Rapport du maire sur ses activités

3.2 Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité

3.3 Rapport des comités

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Assemblée régulière du 5 octobre 2015

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

5.1 Questions des citoyens

6. CORRESPONDANCE

6.1 Correspondance générale

7. ADMINISTRATION

7.1 Déclaration d'intérêt pécuniaire

7.2 Date de l'assemblée pour l'adoption du budget 2016

7.3 Renouvellement de l'entente SPA (Société protectrice des animaux)

7.4 Adoption du calendrier des assemblées

7.5 Demande de subvention « Sentier Nature Tomifobia – budget 2016 »

7.6 Nomination du maire suppléant – information 2014-052

7.7 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes

7.8 Modification de la politique de gestion contractuelle

7.9 Approbation – Achat de la plage des Servites par la Régie du parc régional Massawippi

8. TRANSPORT – VOIRIE

8.1 Demande d'installation de bandes striées aux deux entrées du village de Hatley sur la route 208

8.2 Demande de conserver les panneaux d'arrêts – intersection des routes 143 et 208

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Aucun point

10. URBANISME

10.1 Aucun point

11. HYGIÈNE DU MILIEU

11.1 Ressourcerie des Frontières – Budget 2016

12. LOISIRS et CULTURE

12.1 Club de Motoneige Étoile de l'Est Inc. – demande de changement de la limite de vitesse sur la route 208

12.2 Contrat d'entretien pour la patinoire

13. FINANCES

13.1 Rapport de délégation de compétence

13.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

13.3 Dépôt de l'état comparatif au 31 octobre 2015

13.4 Adoption du budget de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

13.5 Adoption du budget de la Régie du Parc Massawippi

14. DIVERS

14.1 Reçu pour fin d'impôt – Mme Madelon Campbell

14.2 Avis de motion – Règlement de taxation et tarification pour l'exercice financier 2016

15. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Adopté à l'unanimité.

3. RAPPORT DU MAIRE

3.1 Rapport du maire sur ses activités

Aucun rapport n'est déposé

3.2 Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité

Le maire suppléant fait lecture du rapport.

Rapport du maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens, Mesdames et Messieurs du Conseil,

Conformément à l'article 955 du *Code municipal du Québec*, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le bilan de la situation financière de notre municipalité.

1. Les résultats réels de l'exercice financier 2014

Selon les états financiers vérifiés pour l'exercice financier 2014 de la Municipalité de Hatley les revenus totalisaient 1 925 559 \$ et les dépenses de fonctionnement 1 549 427 \$. Après avoir ajouté les affectations du surplus (+ 7 062 \$), enlevé les transferts aux activités d'investissement (- 359 445 \$), ajouté l'amortissement (+ 105 351 \$) et enlevé le remboursement de la dette (- 29 288 \$), le surplus d'exercice à des fins fiscales s'élève à 99 812 \$. De l'avis des vérificateurs, les états financiers présentaient

fidèlement, à tous les égards importants, le résultat des opérations de la Municipalité et l'évolution de sa situation financière pour l'année 2014.

2. Les résultats estimés pour 2015

La Municipalité de Hatley a adopté des prévisions budgétaires pour 2015 indiquant des recettes de 1 483 586 \$ et des dépenses de fonctionnement de 1 480 019 \$ pour un surplus de fonctionnement de 3 567 \$. Un montant de 25 264 \$ devant être consacré au remboursement de la dette, une somme de 24 697 \$ provenant du surplus libre a été utilisé afin d'équilibrer le budget. Une somme de 3 000 \$ a été prévue pour les activités d'investissements. Le Conseil municipal ayant exercé un contrôle serré des dépenses dans la réalisation de ses projets, j'estime que cette année la Municipalité réalisera un surplus raisonnable.

3. Les réalisations de 2015

Plan stratégique

Le plan stratégique 2015 -2020 a été adopté ainsi que les actions pour 2015 et 2016. Une copie de ce plan a été distribuée à l'ensemble de la population via le bulletin Info Hatley qui est d'ailleurs paru à deux occasions en 2015.

Ressources humaines

L'année 2015 en fut une de changement en ce qui concerne les ressources humaines. Les départs de Mme Shirley R, Knapp pour la retraite, de M. Roland Gascon dernièrement et de Mme Carter Diop à la fin de 2014 ont marqués l'année. Je tiens à remercier ces employés pour leurs loyaux services au cours des dernières années.

Chemin de tolérance

C'est avec beaucoup de fierté qu'au nom des membres du Conseil, je tiens à féliciter les résidents du secteur de la Baie Woodland et du chemin Lord qui ont travaillé très fort afin de réaliser leur projet de faire reconnaître une partie de leur chemin comme chemin de tolérance, chemins qui vont dorénavant être entretenus par la Municipalité.

Voirie

Un budget supplémentaire de 175 000 \$ pris à même les surplus accumulés a été octroyé au service de voirie afin de procéder à une mise à niveau du réseau routier. Cependant dû à un manque de personnel, certains travaux identifiés devront être effectués l'an prochain.

Environnement

Durant l'année un comité consultatif en environnement (CCE) a été formé. Le Conseil confiera sous peu aux membres de ce comité des dossiers pour fin d'analyse et de recommandation. La Municipalité a aussi signé une entente avec la MRC de Coaticook afin de procéder sur notre territoire au ramassage des plastiques agricoles dans le but de leur donner une seconde vie. Afin de réduire sa consommation d'électricité, la municipalité a effectué le changement de tous ses lumières de rue en y installant des lumières moins énergivores et de couleur ambre pour diminuer la pollution lumineuse. Nous comptons continuer de collaborer avec l'association Bleu Massawippi afin d'adopter une nouvelle approche en ce qui concerne le creusage des fossés. Notre inspecteur a suivi une formation appropriée afin d'être en mesure de modifier les devis et de faire la surveillance de chantier. Nous tenterons également de sensibiliser et de motiver les entrepreneurs faisant affaire avec la Municipalité afin qu'ils adoptent cette approche et s'équipent en conséquence afin de respecter nos nouveaux devis. En plus de réduire sensiblement l'érosion des sols et le transport de sédiments vers le lac, cette méthode du tiers inférieur entraîne des économies substantielles.

Le conseil a aussi adopté une nouvelle politique de gestion des fosses septiques. Ceci devrait réduire les coûts aux citoyens et l'émission de gaz à effet de serre en optimisant les transports.

Réseau d'égout de Bacon's Bay

L'immunisation en relevant le niveau de certaines stations de pompage a été complété en 2015. L'étude préliminaire afin de procéder au relèvement du niveau de la rue des Ormes va débiter dans les prochaines semaines.

Propriétaire de roulottes

Des démarches ce sont poursuivies en 2015 avec des représentants d'association afin d'analyser et d'adopter un projet particulier d'urbanisme pour le secteur. Les propriétaires seront tenus au courant par l'entremise de leurs représentants d'associations.

Loisirs et culture

La gestion des activités de loisir et culture a été confiée à l'Association du Centre communautaire de Hatley, qui utilise le centre pour y tenir différentes activités. On dénote déjà une très bonne participation, avec des cours de langue, Pilates, Tai Boe, Yoga, méditation, dessin et peinture, en plus de diverses conférences. Les locaux peuvent aussi être loués à des tarifs adaptés pour les résidents et les non-résidents. Une entente est intervenue avec les représentants du Collège des Servites afin que la population puisse utiliser les terrains de tennis. Une analyse de l'achalandage, de l'intérêt et des coûts sera effectuée afin de déterminer si la Municipalité va de l'avant avec la construction de son propre terrain.

Service incendie

La Municipalité via la Régie incendie Massawippi a signé une entente avec la Régie intermunicipale de protection incendie du canton de Hatley et de North Hatley (R.I.P.I.) afin de confier la couverture du secteur nord de la municipalité d'Hatley à la R.I.P.I. qui est plus près de ces résidents. Le directeur général de la Municipalité de Hatley occupe aussi la fonction de secrétaire-trésorier de la Régie incendie Massawippi et c'est le maire de Hatley qui agit à titre de président.

4. Les orientations générales pour 2016

Gestion des déchets

- Conteneurs : L'utilisation de conteneurs est la solution privilégiée par les villégiateurs, cependant les conteneurs ne doivent pas être à la vue des passants. La Municipalité collaborera avec les associations de citoyens intéressées à trouver des solutions. Les sites seront réaménagés afin d'y inclure des murs ou haies-écrans.
- Bac noir: Nous poursuivrons notre réflexion quant à la pertinence d'exiger l'utilisation des bacs noirs, puisqu'il s'agit d'une approche permettant d'adapter et de simplifier la tarification. En acceptant les déchets que dans le bac noir on éviterait la collecte d'encombrants.

Taxe d'accise

Afin de respecter les priorités reliées au programme de la taxe d'accise, nous procéderons à la mise à niveau de l'équipement informatique pour le suivi du réseau d'aqueduc. Le réseau d'égout de Bacon's Bay sera inspecté pour identifier son état et procéder à sa mise à niveau si nécessaire.

Suite aux résultats d'auscultation du réseau nous procéderons à la priorisation des travaux à effectuer sur notre réseau routier afin d'en élever la qualité générale.

Régie incendie

Dans le but de continuellement améliorer l'efficacité de notre service et l'optimisation de nos ressources nous allons collaborer et participer aux discussions présentement en cours pour l'ensemble des services incendie de la MRC.

Parc régionale Massawippi

Depuis plusieurs années les 5 Municipalités membres du Parc régional Massawippi visent à offrir à la population un accès au Lac Massawippi. La municipalité va continuer de travailler dans ce sens avec ses partenaires.

Plan d'urbanisme

Depuis plusieurs années nos règlements font l'objet de révisions à la pièce au risque de parfois se contredire. Nous sommes maintenant prêts à procéder à la réforme en profondeur de notre plan d'urbanisme et de ses règlements.

5. La liste des achats de plus de 20 000 \$

Voici la liste des achats de plus de 20 000 \$ effectués depuis le dernier rapport annuel du maire en novembre 2014 jusqu'au 31 octobre dernier avec un même fournisseur.

9067-7295 Québec Inc. (Bruce Stoddard)

Objet du contrat :

Déneigement	188 545.26 \$
Transport et fossés	17 151.13 \$
Total :	205 696.39 \$

Stanley-Dany Taylor Transport.

Objet du contrat :

Ramassage et transport des déchets	17 716.08 \$
Ramassage et transport du compost	20 467.60 \$
Total :	38 183.68 \$

Sani-Estrie

Objet du contrat :

Ramassage du recyclage	31 713.96 \$
------------------------	---------------------

Ministère des Finances du Québec

Objet du contrat :

Sûreté du Québec	193 355.50 \$
------------------	----------------------

Ministère du Revenu du Québec

Objet du contrat :

Déduction à la source	65 899.51 \$
-----------------------	---------------------

Receveur Général du Canada

Objet du contrat :

Déduction à la source	27 378.02 \$
-----------------------	---------------------

MRC de Memphrémagog

Objet du contrat :

Quotes-parts	80 206.21 \$
--------------	---------------------

Régie incendie Massawippi

Objet du contrat :

Quotes-parts	78 341.20 \$
--------------	---------------------

Régie du Parc Massawippi

Objet du contrat :

Quotes-parts **20 244.40 \$****RIGDSC**

Objet du contrat :

Quotes-parts **25 118.05 \$****Transport Marcel Morin**

Objet du contrat :

Rechargements et nivelage **110 763.56 \$****Couillard Construction**

Objet du contrat :

Rechargement 13 140.27 \$

Nivelage 17 504.96 \$

Total : **30 645.23 \$****Construction Yves Lessard**

Objet du contrat :

Versement de la retenu de 4% **26 655.37 \$****Multi routes inc.**

Objet du contrat :

Abat poussière **34 612.08 \$****Pour un grand total de 968 813.16 \$****6. Rémunération des membres du Conseil**

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus*, voici un état de la rémunération du Conseil pour l'année 2014 :

	Maire	Conseillers
Rémunération	7 857.78 \$	2 619.12 \$
Allocation de dépenses	3 928.68 \$	1 309.56 \$
Ass. Spéciale	29.93 \$	29.93 \$
Ass. Spéciale non imposable	14,96 \$	14,96 \$

Je tiens à remercier mes collègues du conseil municipal pour leur grande implication dans leurs dossiers respectifs ainsi que notre nouveau directeur général qui a su mener à bien l'administration de la Municipalité dans un contexte de changements importants.

Le tout respectueusement soumis, ce 2 novembre 2015.

Denis Ferland, Maire

3.1 Rapport des comités

Aucun rapport n'est déposé.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**4.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 5 octobre 2015****Résolution
2015-218**

Il est proposé par la conseillère _____, que le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 5 octobre 2015 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6 CORRESPONDANCE

6.1 Correspondance générale

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

7 ADMINISTRATION

7.1 Déclaration d'intérêt pécuniaire

Le directeur général dépose la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères Chantal Montminy, Nicole Gingras, Lucie Masse des conseillers Éric Hammal, Guy Massicotte et Gilles Viens.

7.2 Date de l'assemblée pour l'adoption du budget 2016

Résolution
2015-2

Il est proposé par la conseillère _____, et résolu d'adopter le budget 2016 lors d'une assemblée spéciale qui sera tenu le lundi 14 décembre à 20 h à la salle du conseil au 2100, route 143 à Hatley et de publier un avis public du contenu de la présente résolution.

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère _____, à l'effet qu'à une séance ultérieure un règlement intitulé « Règlement numéro 2031 pour déterminer les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2015 et pour fixer les conditions de perception » sera présenté pour étude et adoption.

Adopté à l'unanimité.

7.3 Renouvellement de l'entente SPA (Société protectrice des animaux)

Considérant que la municipalité a signé en 2012, une entente de service avec la SPA (Société protectrice des animaux) afin qu'elle agisse comme service de contrôle et de protection des animaux de compagnie sur le territoire de la municipalité;

Considérant que l'entente prendra fin le 31 décembre 2015 ;

Considérant que la SPA (Société protectrice des animaux) offre de renouveler ladite entente pour une période d'un an;

Résolution
2015-2

Il est proposé par le conseiller _____, et résolu d'accepter le renouvellement de l'entente pour une période de 5 ans et d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

7.4 Adoption du calendrier des assemblées

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

Résolution
2015-2

Il est proposé par la conseillère _____, et résolu d'adopter le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, les

séances débuteront à 20 h les premiers lundi du mois exception faites du lundi 12 janvier et du mardi 6 septembre :

- | | | |
|--------------|---------------------------|---------------|
| ● 12 janvier | ● 1 ^{er} février | ● 7 mars |
| ● 4 avril | ● 2 mai | ● 6 juin |
| ● 4 juillet | ● 1 ^{er} août | ● 6 septembre |
| ● 3 octobre | ● 7 novembre | ● 5 décembre |

De publier un avis public du contenu du présent calendrier.

Adopté à l'unanimité.

7.5 Demande de subvention « Sentier Nature Tomifobia – budget 2016 »

Considérant que l'organisme « Sentier nature Tomifobia » s'adresse à la municipalité afin d'obtenir une subvention de 500 \$ pour l'année financière 2016;

**Résolution
2015-2**

Il est proposé par la conseillère _____, et résolu d'affecter un montant de 500\$ au budget 2016 comme subvention à l'organisme « Sentier nature Tomifobia ».

Adopté à l'unanimité.

7.6 Nomination du maire suppléant – information 2014-052

Le maire suppléant, M. Gilles Viens informe la population que tel que décidé dans la résolution 2014-052, le maire suppléant pour la période de décembre 2015, janvier et février 2016, sera M. Éric Hammal.

7.7 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes

**Résolution
2015-2**

Il est proposé par le conseiller _____, et résolu de fermer le bureau municipal pour la période des fêtes du vendredi 18 décembre 2015 au dimanche 3 janvier 2016 inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

7.8 Modification de la politique de gestion contractuelle

ATTENDUE QUE la municipalité de Hatley, comme toutes les municipalités du Québec, a adopté une politique de gestion contractuelle respectant les exigences prévues à l'article 938.1.2 du *Code municipal* et a été adoptée le 6 décembre 2010 ;

ATTENDUE QUE le conseil a pu constater que certaines dispositions de cette politique, notamment en regard de l'obligation de déposer certaines déclarations et que le défaut d'un tel dépôt entraîne le rejet automatique de la soumission, s'avèrent trop contraignantes;

ATTENDUE QUE le Ministère des Transports, en application aux dispositions du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* prévoit un allègement en regard de la fourniture de certains documents avec la soumission en autant que ceux-ci soient fournis dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivants une demande écrite;

ATTENDUE QUE le conseil juge opportun d'introduire un tel allègement;

**Résolution
2015-2**

Pour toutes ces raisons, il est proposé par _____, et résolu de réviser la Politique de gestion contractuelle de la façon suivante:

1. Le quatrième alinéa, 2^{ième} paragraphe de l'article 3.1 de la Politique de gestion contractuelle est remplacé par ce qui suit :

« Le soumissionnaire doit produire cette déclaration avec la soumission ou dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant une demande écrite

de la municipalité à cet effet. Passé ce délai, le défaut de produire cette déclaration a pour effet d'entraîner le rejet de la soumission. »

2. Le deuxième alinéa de l'article 3.2 de la Politique de gestion contractuelle est remplacé par ce qui suit :

« Le soumissionnaire doit produire cette déclaration avec la soumission ou dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant une demande écrite de la municipalité à cet effet. Passé ce délai, le défaut de produire cette déclaration a pour effet d'entraîner le rejet de la soumission. »

3. Le deuxième alinéa de l'article 3.3 de la Politique de gestion contractuelle est remplacé par ce qui suit :

« Le soumissionnaire doit produire cette déclaration avec la soumission ou dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant une demande écrite de la municipalité à cet effet. Passé ce délai, le défaut de produire cette déclaration a pour effet d'entraîner le rejet de la soumission. »

4. Le troisième alinéa de l'article 3.4 de la Politique de gestion contractuelle est remplacé par ce qui suit :

« Le soumissionnaire doit produire cette déclaration avec la soumission ou dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant une demande écrite de la municipalité à cet effet. Passé ce délai, le défaut de produire cette déclaration a pour effet d'entraîner le rejet de la soumission. »

5. Le troisième alinéa de l'article 3.5 de la Politique de gestion contractuelle est remplacé par ce qui suit :

« Le soumissionnaire doit produire cette déclaration avec la soumission ou dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant une demande écrite de la municipalité à cet effet. Passé ce délai, le défaut de produire cette déclaration a pour effet d'entraîner le rejet de la soumission. »

Adopté à l'unanimité.

7.9 Approbation – Achat de la plage des Servites par la Régie du parc régional Massawippi

CONSIDÉRANT que l'achat par la Régie du parc régional Massawippi de la plage des servites représente une décision importante autant quant à sa portée au niveau de l'accès au lac Massawippi, qu'au niveau financier en lien avec les engagements financiers que devront prendre les municipalités membres de la régie pour financer à long terme cette acquisition;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial que le conseil se prononce sur cette acquisition puisqu'elle ouvre la voie à une possible consultation publique quant à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour financer cet achat;

**Résolution
2015-2**

Il est proposé par la conseillère _____, et résolu

Que le conseil de la municipalité de Hatley marque son accord à l'acquisition, par la Régie du parc Massawippi, du terrain connu comme étant la plage des Pères Servites, au prix de 1 724 625 \$ taxes incluses;

Qu'en conséquence, la municipalité, par la voix de son conseil, autorise la Régie à entreprendre toutes les actions utiles aux fins de la transaction, y compris les démarches pour l'adoption d'un règlement d'emprunt pour un prêt maximum de 1 724 625 \$, amorti sur une période maximum de 40 ans.

Adopté à l'unanimité.

8 TRANSPORT – VOIRIE

8.1 Demande d'installation de bandes striées au deux entrées du village de Hatley sur la route 208

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à l'installation du panneau d'affichage de vitesse amovible (P.A.V.A.) aux entrées du village de Hatley;

CONSIDÉRANT que la municipalité en collaboration avec la Sûreté du Québec a procédé à une surveillance accrue du secteur au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT que suite à la surveillance accrue du secteur, le P.A.V.A. a de nouveau été installé afin d'évaluer l'impact de la démarche;

CONSIDÉRANT que le résultat espéré de faire diminuer la vitesse aux entrées n'a pas été atteint;

CONSIDÉRANT qu'à ces deux entrées du Village de Hatley, le changement de vitesse de 90 à 50 km se trouve plusieurs mètres avant les premières maisons et que le paysage n'incite pas les automobilistes à diminuer leur vitesse

Résolution 2015-2

Il est proposé par la conseillère _____, et résolu de demander au Ministère du transport du Québec de procéder à la mise en place de bandes striées indiquant aux automobilistes le début de la zone de 50 km/h aux deux entrées du village sur la route 208. La municipalité est disposée à participer financièrement, en partenariat avec le ministère, à l'installation des bandes striées.

Adopté à l'unanimité.

8.2 Demande de conserver les panneaux d'arrêts – intersection des routes 143 et 208

CONSIDÉRANT que des panneaux d'arrêt ont déjà été installés à l'intersection des route 143 et 208 pour mieux gérer la vitesse pendant les travaux routiers de l'été 2015;

CONSIDÉRANT que la population est déjà sensibilisée au changement de signalisation;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à l'installation du panneau d'affichage de vitesse amovible (P.A.V.A.) avant et après l'installation des panneaux d'arrêt;

CONSIDÉRANT que les résultats démontrent un effet positif des panneaux d'arrêt sur la réduction de la vitesse dans le secteur du hameau de Massawippi, un secteur démontrant des problèmes d'excès de vitesse;

CONSIDÉRANT que la configuration des lieux se prête bien à l'installation de panneaux d'arrêt;

Résolution

2015-2

Il est proposé par la conseillère _____, et résolu de demander au Ministère du Transport du Québec de laisser en place les panneaux d'arrêt de façon permanente afin d'augmenter la sécurité de nos citoyens qui demeurent dans le secteur et de ceux qui le fréquente régulièrement.

Adopté à l'unanimité.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Aucun point

10 URBANISME

10.1 Aucun point

11 HYGIÈNE DU MILIEU

11.1 Ressourcerie des Frontières – budget 2016

**Résolution
2015-2**

Il est proposé par le conseiller _____, et résolu de prolonger l'entente avec la Ressourcerie des Frontières pour l'année 2016 au tarif de 5 470 \$ plus taxes.
Adopté à l'unanimité.

12 LOISIR ET CULTURE

12.1 Club de Motoneige Étoile de l'Est Inc. – demande de changement de la limite de vitesse sur la route 208

CONSIDÉRANT que la municipalité désire un développement harmonieux et sécuritaire du réseau de sentiers pour la motoneige sur son territoire;

CONSIDÉRANT que pour être sécuritaire l'un des sentiers doit traverser la route 208 à la hauteur du chemin du Brulé;

CONSIDÉRANT que cette traverse est actuellement dans une zone de 90 km/heure;

CONSIDÉRANT que pour être reconnu comme sécuritaire une traverse doit être située dans une zone de 70 km/heure;

**Résolution
2015-2**

Il est proposé par la conseillère _____, de demander au Ministère des Transports du Québec de réduire la limite de vitesse à 70 km/heure sur la route 208 à la hauteur du chemin de Brulé.
Adopté à l'unanimité.

12.2 Contrat d'entretien pour la patinoire

**Résolution
2015-2**

Il est proposé par la conseillère _____, d'octroyer le contrat d'entretien pour la patinoire à M. Marc Mailloux. M. Mailloux devra déposer une facture à la municipalité pour le paiement de ses heures au tarif de 15 \$ de l'heure plus les frais de fonctionnement de la souffleuse.
Adopté à l'unanimité.

13 FINANCE

13.1 Rapport de délégation de compétence

En conformité avec le règlement 2007-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant de _____ \$.

13.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

Considérant que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1^{er} octobre 2015;

**Résolution
2015-2**

Il est proposé par le conseiller _____, et résolu;

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois d'octobre 2015 du chèque 3513 au chèque 3534 pour un montant de 12 790.73 \$;

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 6176 au chèque 6225 pour un montant de 54 445.75 \$.

Adopté à l'unanimité.

13.3 Dépôt de l'état comparatif au 31 octobre 2015

Le directeur général dépose l'état comparatif au 31 octobre 2015.

13.4 Adoption du budget de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC)

Considérant que la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de Coaticook présente un budget équilibré de l'ordre 1 709 332 \$;

Considérant que les tarifs imposés seront de 93 \$ la tonne pour l'enfouissement des déchets, de 50,00 \$ la tonne pour les matières compostables et de 22.08 \$ de redevance pour l'enfouissement;

Résolution 2015-2

Il est proposé par le conseiller _____, et résolu d'adopter le budget de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de Coaticook tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

13.5 Adoption du budget de la Régie du Parc Massawippi

Considérant que la Régie du Parc Massawippi présente un budget équilibré de l'ordre 138 239 \$;

Considérant que la quote-part de la municipalité sera de 20 543.80 \$;

Résolution 2015-2

Il est proposé par le conseiller _____, et résolu d'adopter le budget de la Régie du Parc Massawippi tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

14 DIVERS

14.1 Reçu pour fin d'impôt – Mme Madelon Campbell

Considérant que la Municipalité peut émettre des reçus pour fins d'impôt pour des dons en argent ou en nature;

Considérant que Mme Madelon Campbell a fait un don de bulbes de fleurs d'une valeur de 1 032.97 \$ dont la municipalité a reçu copie;

Considérant que l'émission des reçus officiels pour fins d'impôt doit être contrôlée;

Résolution 2015-2

Il est proposé par le conseiller _____, et résolu d'autoriser le directeur général à émettre, pour et au nom de la Municipalité, le reçu numéro 2 pour fins d'impôt à Mme Madelon Campbell pour le don de bulbes de fleurs, pour un montant de 1 032.97 \$.

Adopté à l'unanimité.

14.2 Avis de motion – Règlement de taxation et tarification pour l'exercice financier 2016

Avis de Motion

2015-2

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère _____, à l'effet qu'à une séance ultérieure un règlement intitulé « Règlement numéro 2032 pour déterminer les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2016 et pour fixer les conditions de perception » sera présenté pour étude et adoption.

**Résolution
2015-2**

14.3 Ajout

Il est proposé par la conseillère _____, d'autoriser
Adopté à l'unanimité.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par la conseillère _____, il est 20 h XX.

Gilles Viens
Maire suppléant

André Martel
Directeur général/secrétaire-trésorier

PROJET